

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2004

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – PAQUET – AUBIN – FORIN – MEGIE – VINCENT – ROBERT – BECEL – MENTRE – MAHEUT – CHESNAIS – CASNA – DUVAL – CONSTENSOUS - GENAIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les procurations suivantes :

- Monsieur de ROUVRAY pouvoir à Monsieur AUBIN
- Monsieur DREGE pouvoir à Monsieur DUVAL
- Monsieur de la BRETECHE pouvoir à Monsieur VAUCLIN

Madame MAHEUT a été élue secrétaire

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°675 : LOCATION PRECAIRE MINI GOLF : Rapporteur : Rapporteur Mr MEGIE

Dans le cadre de la gestion du mini golf et compte tenu que le bail arrive à échéance, fin Décembre 2004, il convient de procéder pour la saison 2005 à une location précaire sachant que la Municipalité aura à réfléchir et à décider sur l'orientation future de cette structure.

Pour l'année 2005, il est proposé de réaliser une location précaire du 1er Février 2005 au 31 Octobre 2005.

La convention précaire prévoirait un loyer de 7 019 € pour la période allant du 01.02.2005 au 31.12.2005.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette convention précaire avec le mini golf représenté par Mr/Mme JOUAN et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°676 : TARIFS SALLE DE MUSCULATION/LOISIRS – CREATION D'UNE REGIE :
Rapporteur Mr DURAND

Dans le cadre de la création d'une salle de musculation/loisirs, il convient d'adopter les tarifs supplémentaires ci-dessous à compter du 01/01/2005.

TARIFS HORS VILLERS

| | |
|----------------------|-------|
| Abonnement à l'année | 240 € |
| Abonnement 6 mois | 147 € |
| Abonnement Mois | 42 € |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à adopter les tarifs supplémentaires cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°677 : REGIME INDEMNITAIRE I.A.T. – PRIME DE POLICE : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre du régime indemnitaire du Personnel Communal, la délibération du 30 Janvier 2004 organise la ventilation et l'attribution de l'IAT et notamment de la prime de police.

Compte tenu de l'avancement de grade de certaines catégories de personnel, il convient de rajouter à la liste du personnel pouvant bénéficier de ce régime les emplois suivants :

- Moniteur Educateur Territorial
- Police Municipale

Toutes les autres clauses de la délibération du 30 Janvier 2004 restent inchangées.

En outre, il convient de faire progresser la prime de police de 16 à 18 % à compter du 01.01.2005.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité rajoute ces deux cadres d'emploi pour bénéficier du régime de l'IAT et majore la prime de police de 16 à 18 % à compter du 01/01/2005 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°678 : EPIC – DESIGNATION DE MEMBRE : Rapporteur Mr AUBIN

Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2003, le Casino de VILLERS SUR MER nous a désigné comme membre titulaire Mr Patrice VIGNON et comme membre suppléant Mr Benjamin TRANCHANT

Il a été procédé dans les formes à la consultation nécessaire pour connaître le nom du représentant et de son suppléant au titre du Casino de VILLERS SUR MER et ce compte tenu du départ de Monsieur VIGNON.

Ainsi, il en résulte :

- Membre titulaire : Mme Angélique TANNER
- Membre suppléant : Mr Benjamin TRANCHANT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité désigne au titre du Casino de VILLERS SUR MER comme membre titulaire Mme Angélique TANNER et comme membre suppléant Mr Benjamin TRANCHANT et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°679 : EPIC – REVERSEMENT DE FISCALITE-LOTISSEMENT:ECRITURE DE STOCK Rapporteur Mr MENTRE

Dans le cadre du reversement de la Taxe de Séjour à l'EPIC, il convient de procéder aux écritures de régularisation suivantes sur le budget communal :

Dépenses

c/7397 : Reversement de fiscalité : + 20.000 €

Recettes

c/7362 : Taxe de séjour : + 20.000 €

Pour le lotissement il convient de compléter les écritures de stocks par les décisions modificatives suivantes :

Dépenses

c/3555 +91470 €

c/7133 +91470 €

c/71355 +91470 €

Recettes

c/3351 +91470 €

c/3555 +91470 €

c/71355 +91470 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise ces écritures budgétaires, autorise ce reversement de fiscalité à l'EPIC (taxe de séjour) et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°679 bis : ECRITURE BUDGETAIRE : Rapporteur MR MENTRE

A la demande du Trésor Public, afin de mettre en conformité le compte de gestion et le compte administratif du lotissement, il convient de rectifier la délibération n° 551 relative à l'affectation de résultat du lotissement :

- l'affectation de 108.768,74 € en section d'investissement de l'année 2003 est annulée.

Cette écriture permet de solder le compte de stock.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise cette écriture budgétaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°680 : EPIC – BUDGET 2005 : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre des animations et promotions touristiques 2005, l'EPIC nous a transmis sa proposition de budget pour l'année à venir.

La participation de la Commune s'élèverait à 465.000 € avec en sus le reversement de la taxe de séjour

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte ce budget et ces orientations et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°681 : CONVENTION EPBS/SNC VILLERS MONTCEL : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle de terrain, route de Beaumont cadastrée section AL n°6 par l'EPBS de Basse Normandie, cet établissement nous a sollicité afin de permettre l'acquisition de cette parcelle.

Compte tenu de l'accord avec le vendeur, pour un montant de 72.519,46 €, l'E.P.B.S a été obligé de re-solliciter l'avis des domaines.

Compte tenu de ce dernier, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à la future acquisition, autorise Monsieur le Maire à procéder à la rétrocession via l'E.P.B.S et ce compte tenu de l'estimation des domaines, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'E.P.B.S et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°682 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE : Rapporteur Mr MENTRE

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la Commune, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie et ce au moment opportun.

Le montant de cette ligne serait de 300.000 € maximum. Les conditions étant dépendantes de l'état des marchés au moment de la souscription.

En outre la possibilité de gestion de cette ligne par internet serait possible avec tirages de fonds et remboursements interactifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à souscrire cette ligne de trésorerie pour un montant maximum de 300.000 € selon les meilleures

conditions du marché, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°683 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DU PERSONNEL : Rapporteur Mr DURAND

Dans le cadre des départs en retraite, des médailles, il convient d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Amicale du Personnel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°683 Bis -INFORMATION DE DELEGATION AU CONSEIL MUNICIPAL : Rapporteur Mr VAUCLIN

En vertu notamment de la délibération du 23 Mars 2001, déléguant à Monsieur VAUCLIN les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations suivantes :

- Bail France TELECOM – Pylône Itinérís Eglise – Révision au 01.07.2004,
- Bail France TELECOM – Pylône Itinérís Cimetière – Révision au 01.01.2004
- Bail Gendarmerie – nouveau bail du 01.03.2004 au 28.02.2013
- Logement Mme DELANGE – Révision au 01.12.2004
- Logement Mr ROGER – Révision au 01.01.2004
- Piscine – reconduction saison 2004
- Locations saisonnières Celloise – Ormes
- Réalisation d'un emprunt de 815.000 € durée 10 ans, taux fixe trimestriel : 3.45 % auprès de la Caisse d'Epargne
- Mise à disposition des documents suivants :
 - rapport de ramassage des ordures ménagères
 - rapport de délégation d'exploitation du Casino
 - rapport d'exploitation du stationnement payant
 - rapport SIGAZ/SDEC
 - rapport Communauté de Communes : eau, assainissement, déchets, budgets,.....
- Signature des marchés selon la procédure adaptée et notamment ceux relevant des publicités du Pays d'Auge du 13.02.2004 et du 8.10.2004 ; travaux de voirie, captage de sources, stationnement payant, ordures ménagères, surveillance de plage, acquisition de matériel, assurances,.....

N°684 : IMPLANTATION D'UN RELAIS DE LA POLICE NATIONALE : Rapporteur Mr PAQUET

Le Ministère de l'Intérieur nous a sollicité afin de favoriser l'implantation d'un pylône de relais téléphonique pour les services de sécurité.

A cet effet, après concertation, un accord est intervenu pour un carré de terrain de 15 m x 15 m situé sur l'ancienne décharge.

Sur cette surface un pylône sera réalisé moyennant un loyer annuel de 1500 € TTC.

Le loyer sera actualisé chaque année en fonction du coût de la construction.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette implantation de pylône de transmission, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Ministère de l'Intérieur moyennant le loyer annuel de 1500 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°685 : JOURNEE DE SOLIDARITE : Rapporteur Mr DURAND

Une journée de solidarité a été instaurée par le législateur en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire non rémunérée ou s'appuie sur une convention avec les représentants du personnel.

Le Comité Technique Paritaire de la ville s'est réuni le 18 Novembre 2004 et a décidé que cette journée serait imputée sur les journées de congés/ARTT-récupération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette journée de solidarité selon le principe ci-dessus énoncé et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°686 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A L'EPIC : Rapporteur Mr VAUCLIN

Par des impératifs professionnels et personnels, Monsieur de la BRETECHE ne peut continuer à exercer sa mission comme représentant de la Commune à l'EPIC.

Suite à cette démission, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte la candidature de Monsieur de ROUVRAY Alain qui a été élu à l'unanimité.

N°687 : ZONE ARTISANALE – RECTIFICATIF : Rapporteur Mr VAUCLIN

Suite à une erreur de transcription, il convient d'apporter une précision à la délibération n°652 (cession de terrain à Monsieur BLAVETTE/DECAYEUX).

La surface de ce terrain est de 2436 m² et non 2438 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité entérine cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°688 : MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois, il convient de rajouter dans celui-ci un agent Web-Master à 20/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette création et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°689 : RAVALEMENT DE FACADE : Rapporteur Mme VINCENT

| |
|--|
| Propriétaire : Monsieur Thierry VACHON Adresse de l'immeuble : 11 Rue Michel d'Ornano Statut de l'Occupation : Résidence secondaire |
| Descriptif des travaux : Nettoyage de la façade, réfection des fissures et joints de briques, peinture des parties métalliques, rénovation des menuiseries et volets en bois, réalisation d'une étanchéité en bardeaux d'ardoises sur le pignon ouest, réalisation d'appuis de fenêtres en brique rouge, réfection des balcons en bois à l'identique, reconstruction de la loggia façade nord sur jardin |
| Montant des Travaux : 73 883,13 € |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 Euros à Monsieur VACHON.

N°690 : AVENANT AU BAIL HPE/COMMUNE DE VILLERS SUR MER : Rapporteur Mr VAUCLIN

La Société HPE 14 souhaite qu'une modification intervienne à l'article 4 de notre convention concernant la résidence d'Hérouville.

La mention « PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS » est remplacée par « **participation pour couverture du renouvellement des composants et des dépenses pour gros entretien à hauteur de 0.70 % du prix de revient dans le respect des engagements pris par les parties à l'article 3/3 de la présente convention** »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité modifie l'article 4 de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 22 heures